



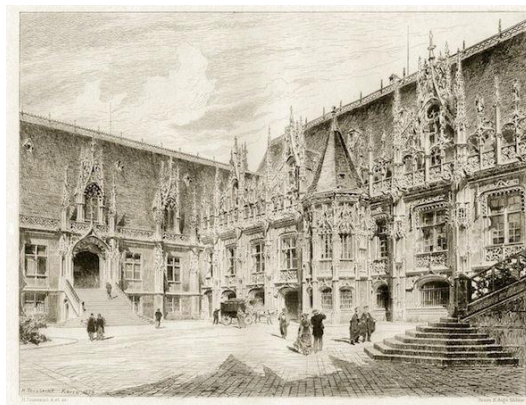
L'ANCIEN HOTEL D'HARCOURT- DESMAIRES, DEVENU PRESBYTERE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

La seigneurie de Reigneville appartenait au milieu du XVI^e siècle à la famille **Le Bas** (et non aux d'Ouessey, comme cela fut parfois écrit). Geoffroy Le Bas, acquéreur en juin 1518 de l'office de verdier des forêts de Valognes portait déjà au début du XVI^e siècle le titre de **seigneur de Bourlande et de Reigneville**. Nommé ensuite parmi les élus de Valognes, c'est à ce titre qu'il apporta son visa à l'enquête de noblesse menée en 1523 dans cette vicomté. En août 1532 il faisait résignation de cet



Manoir de Garnetot, Rauville-la-Place

office en faveur de Gilles Lebas, son fils aîné. Reçu en 1534 parmi les membres de la confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, il mourut avant 1540 en laissant la Cour de Reigneville à Jean Lebas, le cadet de ses fils, tandis que Gilles Le Bas, l'aîné, résidait habituellement soit en sa demeure de Valognes, soit au manoir de Garnetot, acheté à Arthur de Ferrières.

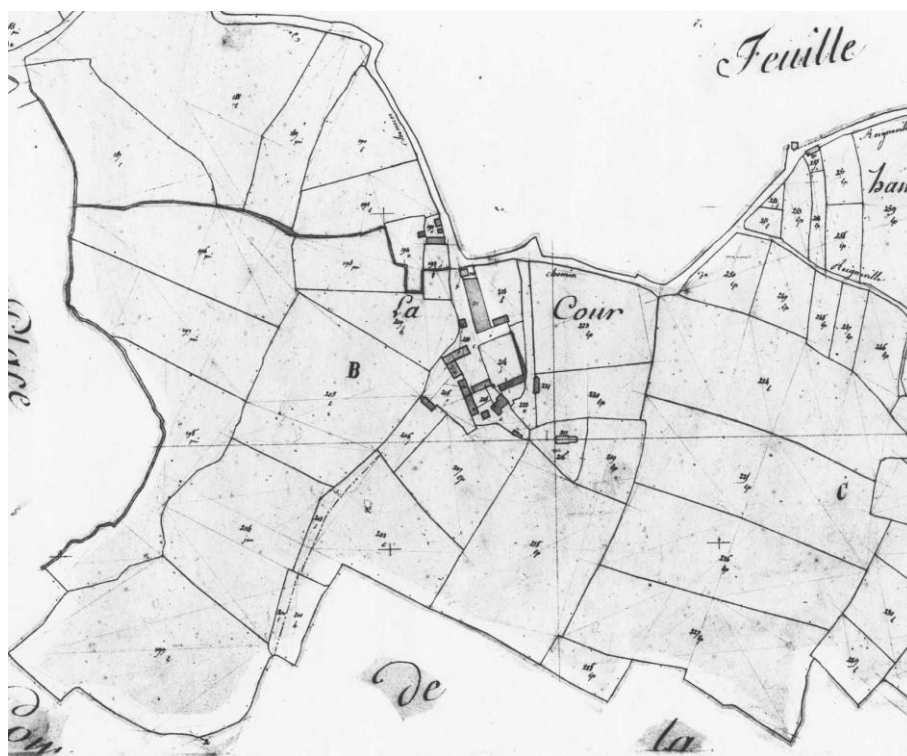


Le parlement de Normandie à Rouen

Jean Le Bas, dit *Reineville*, étant décédé sans héritier direct, le fief de Reigneville revint en 1571 à son neveu, Guillaume Le Bas, fils aîné de son frère Gilles, qui put ainsi rassembler entre ses mains les deux domaines familiaux de Garnetot et Reigneville. Anobli par finance en septembre 1576, Guillaume Le Bas avait pris pour épouse Jeanne du Pontbellanger, marquant ainsi une nouvelle étape de l'ascension familiale. Il meurt sans descendance masculine vers l'an 1580 et la seigneurie de Reigneville reste alors à sa veuve, avant d'entrer en possession d'un petit-neveu de celle-ci, René d'Amphernet, écuyer, vicomte de Vire, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé. Celui-ci avait aussi hérité en 1581 du fief de Pontbellanger et se déclarait

en 1593 seigneur de Reigneville. Le 10 mai 1597 il acquit une charge de conseiller au parlement de Rouen, pour le prix de 2200 écus. Son fils et unique héritier, René II d'Amphernet, devint ensuite président du parlement de Bretagne et décéda en 1645, en laissant la garde-noble de ses enfants mineurs à sa veuve, **Anne de Belley**. C'est en cette occasion que fut dressé un état de lieux qui nous renseigne sur la distribution de la demeure.

L'édifice se composait alors d'un : « *grand corps de logis à usage de cave, salle dessus estant et une chambre sur ladite salle et un grenier sur ladite chambre, un escalier de pierre et carreau pour aller aux dites chambre et grenier, un marchepied ou perrez devant ledit corps de logis servant à monter à ladite salle* ». A cette partie de l'édifice qui subsiste aujourd'hui s'ajoutait au nord une extension avec cellier et cuisine, que reliait une aile en retour à usage de communs et de logement du fermier. Ces bâtiments, ainsi que le colombier de pied cité dans l'inventaire, ont disparus. Ils ne figuraient déjà plus sur le cadastre de 1828. Le « *marchepied ou perrez* », qui formait au-devant de la façade un petit corps en saillie, et dont ne subsiste plus qu'un fragment de pilastre à chapiteau corinthien, était déjà en ruine en 1645.



La Cour de Reigneville sur le cadastre ancien de la commune (1828)

La mention usuelle de la Cour de Reigneville sous l'appellation « **la Haute salle** » traduit la modernité de sa distribution, structure architecturale comprenant un étage noble à usage de salle édifié sur un niveau de caves, plus un deuxième étage abritant des chambres. Un autre caractère novateur du manoir réside dans son escalier intérieur rampe sur rampe à volées droites voûtées en



berceau, en lieu et place du traditionnel escalier en vis logé dans une tour semi hors-œuvre. La façade orientale se signale par son beau parement en pierre de taille calcaire et son riche décor Renaissance, assez étroitement inspiré des modèles gravés publiés à partir des années 1570 par l'architecte italien Sebastiano Serlio et par Jacques Androuet du Cerceau (nouveau de l'imprimerie facilitant la circulation des modèles).

Baies de la façade

Cette inspiration italianisante s'exprime par le traitement des fenêtres à frontons tantôt triangulaires ou semi-circulaires soutenus par des frises à diglyphes. Elle s'observe aussi dans les



encadrements de chambranles à l'antique et la division interne des baies par des meneaux formés de pilastres cannelés à chapiteaux corinthiens. Le décor triomphe au niveau de la petite échauguette d'angle, réalisée en brique (réapparition de la brique en Cotentin au XVI^e siècle, après un millénaire d'abandon presque total), avec sa fenêtre inscrite en arrondi sur le cylindre de la tourelle et son couvrement par une coupole à écailles en pierre de taille, elle-même couronnée d'un petit clocheton ajouré.

Echauguette d'angle en brique avec son clocheton ajouré



La splendide cheminée qui chauffait la salle de l'étage noble a malheureusement été retirée et vendue au début du XX^e siècle et orne désormais la villa Viscaya en Floride. Ce morceau de bravoure, « assurément l'une des plus importantes cheminées sculptées dans la seconde moitié du XVI^e siècle en Normandie » (Alain Prévét), présente sur le manteau trois arcatures ornées de motifs héraldiques encadrées de termes féminins et masculins.

Ancienne cheminée Renaissance, aujourd'hui aux Etats-Unis



La date de construction de la Cour de Reigneville n'est malheureusement précisée par aucune source écrite. Ce sont uniquement des critères architecturaux qui permettent de situer celle-ci dans **les années 1575-1580 environ**, du vivant probablement de Guillaume Le Bas. L'anoblissement de celui-ci en septembre 1576, son mariage avec une femme issue d'un vieux lignage de la noblesse normande, furent potentiellement des facteurs décisifs dans la conduite d'une telle entreprise. La famille Lebas offre donc un bel exemple d'ascension sociale procurée par les stratégies matrimoniales et l'acquisition d'offices locaux. La personnalité de Guillaume Lebas, notre commanditaire supposé, apparaît à ce titre bien représentatif des nouvelles élites qui, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, ont promu

sur notre territoire l'architecture de la Renaissance.

Bibliographie : Alain PREVET, « Les modèles gravés comme source du décor architectural dans la seconde moitié du XVI^e siècle, l'exemple du Cotentin », dans : *La Renaissance en Normandie*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, vol. I, Caen, 2003, p. 123-137.